



ABAFIM



SARL au capital de 50 000 € - 442 628 463 RCS Tarbes
 Carte Professionnelle N° CFI 0201 2010 000 002 929
 délivrée le 28/03/2019 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées
 TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE
 16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES - FRANCE
 Garantie Financière : 110 000 € - QRE Insurance (Europe) LIMITED
 Cour D'États - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92230 LA DEFENSE CEDEX

OFFRE D'ACHAT

Le(s) soussigné(s) : Mme L^gée Jacqueline
 Demeurant : 24 rue des pins 65200 Gerde
 Reconnaiss(en)t avoir visité le 27 mars 2021 à 14h par l'intermédiaire de l'agence immobilière
 ABAFIM, le bien Mandat N°24352 ci-après désigné :

Appartement situé 22 rue de l'horloge 65200 Bagnères-de-Bigorre
 Appartement cadastré AK94 d'une contenance totale de 473 m²
 Lot n°2 qui représente les 32 / 1000^{ème} de la copropriété

En vertu de quoi, il est fait par la présente offre d'achat ferme de ce bien aux conditions suivantes :

Prix net vendeur : €
Honoraires d'agence : €
Prix total honoraires d'agence inclus à la charge du vendeur : 44 000 €
 (en lettres : Quarante-quatre mille euros)

Le paiement se décomposera de la façon suivante :

- 5% lors de la signature du compromis de vente soit la somme de 2 200 €
- le solde lors de la signature de l'acte authentique soit la somme de 41 800 €

A défaut d'acceptation par le vendeur dans un délai de 20 jours à compter de ce jour, cette offre deviendra caduque et ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité de notre part.

Dans le cas où une condition suspensive (1) n'est pas réalisée, le présent document sera nul et non avenu, aucune des parties ne pouvant prétendre à une quelconque réparation.

D'autre part, nous reconnaissons avoir été informé que la loi nous autorise à demander l'annulation pure et simple, et sans justification, de cette offre dans un délai de 10 jours à compter de la date du présent document.

Cette requête sera obligatoirement adressée à : **ABAFIM - 16, Avenue de la Marne - 65000 TARBES**, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'acceptation de l'offre d'achat par le vendeur sera notifiée à l'acquéreur par lettre recommandée avec accusé de réception dans ce même délai de 20 jours, et sera réputée irrévocable pour les deux parties.

Les différentes parties (acquéreur et vendeur) acceptent que leurs données personnelles soient transmises et utilisées par le(s) notaire(s) en charge de la vente du bien.

Fait à Gerde, le / /

L'acquéreur,
 (Bon pour acceptation
 des présentes conditions)

Pour ABAFIM
 Le négociateur,

Le vendeur,
 (Bon pour acceptation
 des présentes conditions)

Bri...

(1) Condition suspensive :

- Paiement comptant. Sous réserve des nouveaux diagnostics et des trois derniers comptes rendus d'Assemblée Générale du syndic -